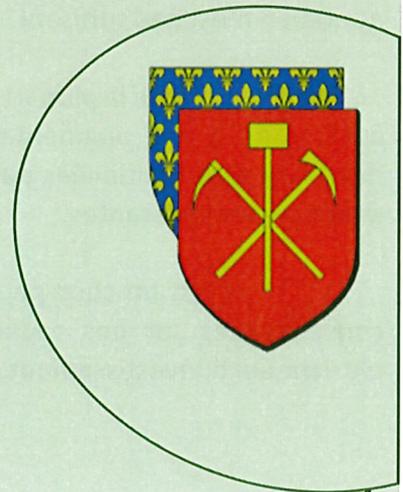


PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE DE LA VILLE DE LOURCHES

(ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2022)



*le Maire
D. DUWEL - GUESNIA*



La Ville de LOURCHES se mobilise devant l'urgence climatique et la crise énergétique !

Devant la situation préoccupante qui s'ouvre à nous, collectivités territoriales, la Commune de LOURCHES décide, à travers ce plan de sobriété énergétique, d'accélérer et de renforcer sa stratégie d'économies d'énergie.

Si des mesures ont été auparavant engagées, il y a nécessité, dans ce contexte de crise, de les accélérer, pour certaines d'entre-elles de les généraliser voire de mettre temporairement en actions d'autres mesures plus ciblées.

Les mesures déjà engagées

La ville de LOURCHES est engagée, depuis plusieurs années, dans une stratégie d'économie d'énergie qui, à la fois, vise à préserver l'environnement et le cadre de vie de la cité tout en rendant le service public aux lourchoises et aux lourchois au meilleur coût.

Le regroupement des établissements scolaires pour ne compter aujourd'hui que deux établissements (Espace S. VEIL et Espace GERMINAL) constitue l'élément phare de cette démarche. La baisse de la consommation énergétique de la ville de LOURCHES est également la résultante d'actions continues telles que :

- Le remplacement de chaudières énergivores
- La modernisation de l'éclairage public avec l'installation d'un dispositif Type VARILUM, le remplacement des armoires et des lampes par des LED
- L'installation d'éclairages LED dans nos bâtiments communaux
- L'ajustement des températures dans les lieux publics (horaires, degré etc....)
- L'intégration, depuis 2016, d'un volet « développement durable dans les programmes de travaux.

Sans ignorer la réflexion engagée par la Municipalité sur le devenir de notre patrimoine communal...

Malheureusement, dans ce nouveau contexte de forte augmentation des prix du gaz et de l'électricité auquel il faut adjoindre une situation inflationniste, ce travail au quotidien n'est pas suffisant.

Comme la plupart des collectivités publique, la commune de LOURCHES est et sera confrontée à une augmentation sans précédent de sa facture énergétique (les factures devraient être multipliées par 5) et, les projections pour l'année budgétaire 2023 ne sont guère plus réjouissantes.

C'est un choc pour les dépenses de la commune et immanquablement aura des conséquences sur nos capacités d'interventions et risque de ralentir notre programme pluriannuel d'investissement.

Les mesures engagées dès 2022....

Le plan de sobriété énergétique s'attache à garantir un large service public aux lourchoises et lourchois en maintenant l'activité des services municipaux et les différentes manifestations usuelles.

La première des actions à effet immédiat consiste à **sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs, professionnels et usagers des locaux et services municipaux à cette démarche de sobriété énergétique.**

Cela passe par :

1. Les agents municipaux, partenaires occupant nos locaux sont invités à une vigilance renforcée sur le chauffage (limité à 19 °, pas de chauffage d'appoint) sur l'éclairage et sur le maintien des appareils en veille.
2. Les associations sont invitées à la même vigilance en leur demandant d'optimiser leur temps d'occupation des bâtiments communaux réorganisation des plannings pour une optimisation des temps de chauffage. *A titre d'exemple, il leur sera demandé de tenir leur assemblée générale hors de la période d'octobre à Avril*
3. Une vigilance également accrue dans les écoles (aération raisonnée, fermeture des portes, horaires...)

L'urgence passe également par une maîtrise de nos consommations énergétiques

Concernant l'éclairage public, la commune de LOURCHES compte près de 690 points lumineux pilotés et 14 armoires électriques pilotés par autant d'horloges astronomiques et appareillages nécessaires pour une modulation des puissances et une gestion des horaires. D'extinction/d'allumage. A LOURCHES, comme dans toutes les communes, le premier levier a été de travailler sur l'éclairage public qui représente une dépense significative de la commune et constitue entre près de 30 % des consommations d'électricité. L'effort municipal engagé ces dernières années doit être complété par des mesures supplémentaires.

Les mesures préconisées dès à présent sont :

1. **Eteindre l'éclairage public** à partir du 1^{er} novembre 2022 de 0 heure à 5 heures
2. **Réduire les éclairages de Noël** sur cette même plage horaire et sur une période calendaire plus réduite (15 jours au lieu d'un mois)

A cela viennent s'ajouter :

3. **La maîtrise des températures** là où cela est possible (révision des plages horaires de chauffage)
4. **La mise en œuvre et le contrôle de seuils de températures** arrêtés comme suit : 19 ° dans les bâtiments administratifs, écoles et 14° dans les salles de

sports. (Sur ce point, la Commune n'écarte pas la possibilité d'acquérir un logiciel de gestion énergétique facilitant ce contrôle à distance)

5. **Poursuivre et accélérer les programmes** de petits équipements (lumières basse consommation, horloges, interrupteurs automatiques avec minuterie, détecteurs de présence, armoires sécurisées limitant les interventions sur les installations etc....)
6. **Mutualiser l'usage des locaux publics** en concertation avec les associations locales et les partenaires utilisateurs
7. **Regrouper les centres de loisirs** maternels et élémentaires en un même lieu permettant ainsi la fermeture d'un groupe scolaire pendant les périodes de vacances lorsque cela est possible

Des mesures à engager pour l'avenir....

De toute évidence face aux enjeux climatiques qui s'annoncent, chacun d'entre nous devra s'interroger sur son mode de vie et sur les actions qu'il peut mettre en œuvre afin de limiter l'impact de nos activités sur notre planète. Le changement climatique ne se limite pas à la simple question du climat. Il doit nous interroger au regard de son impact sur l'économie, la sécurité, la santé, le cadre de vie, le bien-être, la consommation...

Devant l'ampleur du phénomène, les actions individuelles des citoyens doivent être confortées par des plans d'interventions des acteurs institutionnels, en premier lieu, les Etats mais aussi les collectivités territoriales, véritables aménageurs du territoire.

La Commune de LOURCHES prendra toute sa part dans les années à venir avec pour 1^{ère} démarche l'écriture de ce plan de sobriété énergétique qui doit faire l'objet, au fil des années, d'ajustements en fonction des événements, d'amendements.

Il conviendrait de rappeler la forte mobilisation voire la pugnacité de l'équipe municipale de la Ville de LOURCHES, pour permettre l'installation, sur le territoire communal d'une ferme solaire de plus de 40 000 panneaux photovoltaïques constituant l'un des plus importants parcs solaires de la Région des Hauts de France. Cet acte fort et une preuve de l'engagement de la commune de se tourner résolument vers les énergies de demain.

L'avenir se construira donc avec pour fil conducteur : **le développement durable et la performance énergétique.**

Les nouvelles mesures passeront par :

1. **Etudier la possibilité de déploiement du photovoltaïque** sur les bâtiments communaux si leurs caractéristiques structurelles et techniques le permettent
2. **Renforcer et développer l'isolation des bâtiments** et accélérer le remplacement des chaufferies
3. **Poursuivre l'action de modernisation de l'éclairage public** municipal (remplacement des lampes par des LED)

4. **Hiérarchiser les bâtiments les plus énergivores** et s'interroger sur le bien-fondé de les maintenir dans le parc patrimonial municipal
5. **Procéder progressivement en remplacement des véhicules et matériels les plus énergivores par des matériels plus économes en énergie ;**
6. **Engager une réflexion à l'échelle communale sur un nouveau schéma énergétique** en raison de la présence sur la commune de LOURCHES d'un pilote d'extraction du gaz de houille communément appelé GRISOU
7. **Développer les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes...)** en partenariat avec l'EPCI en charge du plan de mobilité communautaire
8. **Accompagner et renforcer les démarches communes, les partenariats avec l'EPCI au titre du plan Climat et résilience**

Ce plan de sobriété énergétique n'a pas vocation à être figé. Il doit se nourrir de l'évolution des situations climatique, conjoncturelles et socio-économiques à venir. La force de ce plan pluriannuel doit être son adaptation, sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et, pour son opérationnalité, être à la hauteur des enjeux mais aussi et surtout en prise directe avec les possibilités financières et techniques dont disposent la Commune de LOURCHES. Chacun y aura sa place, sa libre expression, qu'il soit issu d'une institution, d'une association, d'un acteur économique ou qu'il soit simple citoyen.

En conclusion, la commune de LOURCHES souhaite que l'Etat, la Région Hauts de Franc, le Département du NORD puisse accompagner tant financièrement qu'en appui d'ingénierie le programme décliné dans ce présent plan de sobriété énergétique de la Ville de LOURCHES.

Dans l'urgence de l'actuelle crise énergétique, la ville de LOURCHES fait siennes les revendications énoncées par l'Associations des Communes de France, au regard de l'absence pour les collectivités territoriales de bouclier ni de plafond ; à savoir :

- Mettre en place rapidement des aménagements pour permettre aux collectivités et à leurs groupements d'affronter cette crise et préserver ainsi la continuité de services publics de qualité. Les collectivités qui le souhaitent doivent pouvoir accéder au tarif réglementé de vente ;
- Conduire une étude pour apprécier l'opportunité de faire application des dérogations prévues par le code de commerce en matière d'encadrement des prix (Art L.410 -2) ;
- Garantir que les acheteurs publics puissent, à l'issue d'une première consultation infructueuse, bénéficier d'une offre de fourniture selon des conditions financières acceptables et transparentes ;
- Revoir la formule de calcul du tarif réglementé de vente de l'électricité ;
- Faire évoluer la réglementation en vue de faciliter le recours, par les acheteurs publics, aux nouvelles formes de commercialisation qui se développent dans un contexte de transition énergétique, en particulier l'achat direct d'énergie renouvelable auprès d'un producteur et l'autoconsommation individuelle ou collective.
- Mettre immédiatement en place un plan d'urgence pour répondre aux difficultés financières des collectivités afin que les élus ne soient pas

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Affiché le

ID : 059-215903618-20221103-D57_2022-DE

confrontés, en 2023, à arbitrer entre équilibre budgétaire et continuité de services